

**Les possibilités d'une remise en liberté des détenus
Autochtones sous responsabilité fédérale :
Un projet de recherche communautaire**

(Projet pilote réalisé dans cinq communautés de la région des Prairies)

Mac Saulis, Carleton University
Sid Fiddler, Saskatchewan Indian Federated College
Yvonne Howse, Saskatchewan Indian Federated College

Septembre 2001

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce rapport provisoire du projet pilote intitulé *Les possibilités d'une remise en liberté des détenus autochtones sous responsabilité fédérale : Un projet de recherche communautaire* porte sur les problèmes, les préoccupations et les stratégies de cinq communautés des Premières nations ainsi que sur les détenus remis en liberté qui réintègrent leur communauté au terme d'une peine de ressort fédéral.

Ce rapport décrit le but et les objectifs de ce projet pilote ainsi que les méthodes et le processus qui ont été mis à contribution en cours de route. Il présente une récapitulation et une analyse des résultats des quatre instruments de recherche utilisés, suivi d'une analyse et de la présentation des facteurs susceptibles de faciliter la réinsertion sociale de détenus autochtones sous responsabilité fédérale remis en liberté. Enfin, il offre quelques observations et conclusions concernant le déroulement du projet pilote.

La version finale de ce rapport sera disponible lorsque la traduction des cinq rapports communautaires sera terminée.

REMERCIEMENTS

Les chercheurs de l'Institut WUNSKA, Sid Fiddler et Yvonne Howse, tiennent à exprimer leur gratitude à la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada qui a subventionné leurs travaux.

Nous remercions Mac Saulis de nous avoir fait bénéficier de ses connaissances et d'avoir soutenu et supervisé ce projet de recherche avec tant de patience.

En outre, nous tenons à remercier Maureen Ahenakew, Calvin Buffalo, Lillian Crop Eared Wolf, Shelly Thomas Prokop et Danielle Woodworth d'avoir participé à ce projet et de nous avoir fait part de leurs observations en qualité de chercheurs sur le terrain dans les communautés des Premières nations.

Enfin, nous remercions les Aînés, les chefs, les employés des services sociaux et les membres des cinq communautés des Premières nations qui ont participé à cette étude.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	ii
REMERCIEMENTS	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
INTRODUCTION	1
Objectifs de la recherche	1
Processus de la recherche et méthodologie	2
RÉSUMÉ ET ANALYSE – QUATRE INSTRUMENTS DE RECHERCHE	3
Profil de la communauté	3
Questionnaire s’adressant aux ménages	4
1. <i>Récapitulation des réponses des ménages</i>	4
2. <i>Analyse des réponses des ménages</i>	8
Entrevues avec les informateurs privilégiés	8
1. <i>Récapitulation des réponses des informateurs privilégiés</i>	8
2. <i>Analyse des réponses des informateurs privilégiés</i>	13
Entrevues avec des Aînés	14
1. <i>Récapitulation des réponses des Aînés</i>	14
2. <i>Analyse des réponses des Aînés</i>	16
Entrevues en cercles communautaires et en groupes de discussion	16
1. <i>Récapitulation des réponses des cercles communautaires et des groupes de discussion</i>	16
2. <i>Analyse des réponses des cercles communautaires et des groupes de discussion</i>	17
Entrevues avec des détenus remis en liberté	18
1. <i>Récapitulation des réponses des détenus remis en liberté</i>	18
2. <i>Analyse des réponses des détenus remis en liberté</i>	20
Entrevues avec des personnes actuellement en prison	20
1. <i>Récapitulation des réponses des détenus</i>	20
2. <i>Analyse des réponses des détenus</i>	21

RÉCAPITULATION ET ANALYSE 23
RECOMMANDATIONS..... 28
**ANNEXE A. LISTE DES COMMUNAUTÉS AYANT PARTICIPÉ AU PROJET
PILOTE..... 29**
**ANNEXE B. EXEMPLES D’INSTRUMENTS DE RECHERCHE
COMMUNAUTAIRES 30**

INTRODUCTION

Ce rapport décrit les objectifs de la recherche, la méthodologie pré-test et le processus utilisé dans cette recherche. Il rend compte des résultats et des analyses des cinq communautés qui ont participé à ce projet pilote et il fait le point sur les facteurs susceptibles de faciliter la remise en liberté des détenus sous responsabilité fédérale.

Le projet pilote dont traite ce rapport a été mis sur pied car il devenait de plus en plus évident que le système de justice pénale ne répondait pas aux besoins des Autochtones. Le Service correctionnel du Canada a ainsi fait un premier pas pour enrichir le système actuel de mesures respectueuses des peuples des Premières nations. Cette démarche témoigne d'un engagement qui habilitera le système correctionnel fédéral à mieux servir les peuples autochtones en créant des liens avec les programmes de réadaptation de leurs communautés. Ce projet avait pour but d'évaluer les possibilités d'une remise en liberté des détenus autochtones sous responsabilité fédérale ainsi que les mesures à prendre pour appuyer les programmes communautaires de justice réparatrice, d'élaborer d'autres types de programmes et de services à l'intention des détenus récemment remis en liberté et de faire le point sur la faisabilité des programmes de justice réparatrice ainsi que sur les facteurs ayant une incidence sur l'utilisation de programmes de réinsertion sociale.

Objectifs de la recherche

Ce projet de recherche visait les objectifs suivants :

- Déterminer le rôle et l'état des programmes de justice et des services correctionnels des Premières nations.
- Faire le point sur les perceptions, les attitudes et les valeurs des communautés des Premières nations concernant les délinquants et leur remise en liberté.
- Déterminer la possibilité de mettre à profit des programmes communautaires pour encadrer les détenus remis en liberté, pour faciliter leur réinsertion sociale et pour les aider à demeurer en liberté.

- Évaluer les programmes de guérison des établissements communautaires ainsi que les programmes de justice réparatrice autochtones.
- Examiner et analyser les moyens dont disposent les communautés autochtones pour faciliter la réinsertion sociale permanente des délinquants sous responsabilité fédérale remis en liberté ainsi que leurs besoins à cet effet.

Processus de la recherche et méthodologie

Cinq communautés des Premières nations de la Saskatchewan et de l'Alberta ont été invitées à participer à ce projet pilote préliminaire. En outre, chacune de ces communautés a eu la possibilité de recommander un chercheur communautaire ou d'entériner le nom proposé. Ces chercheurs ont reçu une formation concernant l'objectif et le déroulement du projet de recherche ainsi que nos méthodes de collecte et d'analyse de données. Ils ont également eu droit à un bref aperçu du processus de recherche mettant l'accent sur la compréhension du but et des objectifs de ce projet ainsi que sur ses liens avec les programmes de justice communautaires des Premières nations. L'initiation à la méthodologie de recherche portait notamment sur les paradigmes de la recherche dans les communautés autochtones et sur l'élaboration d'instruments de collecte de données à l'aide de questionnaires s'adressant aux ménages, à des informateurs privilégiés, aux Aînés ainsi qu'à des cercles communautaires. La formation des chercheurs a mis l'accent sur la collecte de données, l'identification des personnes et le nombre d'entrevues ainsi que sur des questions financières et administratives. La formation relative à l'analyse des données portait sur la collecte des données, l'encodage des renseignements recueillis de même que sur l'analyse et l'interprétation des données. Les stratégies de communication, la diffusion de rapports auprès de la communauté et l'élaboration de mesures et de stratégies communautaires complétaient le processus de recherche.

Au total, 145 personnes ont participé à cette étude. En voici la répartition : 62 ménages, 34 informateurs privilégiés, 15 Aînés, 4 cercles communautaires composés de 21 participants, 6 entrevues avec des délinquants remis en liberté et un cercle composé de 6 détenus et d'un Aîné travaillant en milieu carcéral.

RÉSUMÉ ET ANALYSE – QUATRE INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cette section trace le profil de la communauté, suivi d'un résumé et d'une analyse des données recueillies à l'aide de chacun des quatre instruments de recherche.

Profil de la communauté

Toutes les communautés qui ont participé à ce projet présentent les caractéristiques suivantes qui pèsent sur la capacité qui leur est donnée d'élaborer de nouveaux programmes et de nouveaux services à l'intention des délinquants sous responsabilité fédérale récemment remis en liberté.

- Fragmentation de la population : de 40 à 60 % des Autochtones ne vivent pas dans une réserve.
- Problèmes sociaux et économiques : taux de croissance de la population, graves problèmes de toxicomanie (alcool, drogues, dissolvants), nombre disproportionné de familles dysfonctionnelles (violence, suicide, enfants maltraités ou négligés), familles monoparentales, taux de chômage de 60 à 70 %, augmentation du taux de criminalité et présence importante de gangs de jeunes.
- Services essentiels : les logements sont extrêmement inadéquats pour la plupart des personnes de la communauté.

Tous ces facteurs contribuent à accroître les risques de récidive de la part des détenus remis en liberté.

Un grand nombre de personnes vivent de l'aide sociale (60 à 70 % environ). La plupart des emplois se trouvent dans le secteur des services sociaux comme l'éducation, le développement social, la santé et les services pédiatriques et familiaux. Les entreprises à vocation commerciale qui se trouvent dans les réserves, comme l'épicerie et les employeurs saisonniers (le logement, l'industrie forestière, l'élevage et les autres activités économiques) n'offrent que peu de possibilités d'emploi. On remarque cependant que le nombre de travailleurs autonomes, que ce soit en société privée ou à domicile, est en pleine croissance.

Les services communautaires dirigés par la bande répondent à des besoins de plus en plus divers. Certaines communautés ont conclu des marchés de services relatifs

aux programmes correctionnels et aux solutions de rechange aux peines traditionnelles et possèdent des installations pour la formation, l'éducation et même le traitement des personnes aux prises avec des problèmes d'alcoolisme ou de drogue.

Questionnaire s'adressant aux ménages

1. Récapitulation des réponses des ménages

Au total, 62 personnes ont répondu au questionnaire s'adressant aux ménages des cinq communautés des Premières nations. Soixante-neuf pour cent des personnes interrogées étaient d'âge mûr (30 à 50 ans), 77 % étaient des femmes ($N = 48$) et la plupart des répondants étaient bilingues (ils s'exprimaient dans une langue officielle des Premières Nations et en anglais). Quarante-vingt-quatorze pour cent des répondants ($N = 58$) connaissaient quelqu'un qui avait purgé une peine d'emprisonnement et qui avait réintégré la communauté.

Les délinquants remis en liberté au terme d'une peine d'emprisonnement ont exprimé les *besoins* suivants : encadrement par les Aînés, encadrement culturel traditionnel et cercles de guérison ainsi que des programmes de transition structurelle pour particuliers et pour la collectivité. La plupart des personnes interrogées ont mentionné le soutien émotif, comme le besoin de ressentir que la famille et la communauté étaient prêtes à les accueillir et à les accepter. De nombreuses personnes ont également souligné la nécessité de répondre aux besoins essentiels comme le logement, l'habillement et l'aide financière. Bien des répondants ont aussi mentionné les services coordonnés, intégrés et holistiques comme :

1. Les programmes de soutien à l'intention des détenus sous responsabilité fédérale et de leurs familles (programmes des Aînés, résolution de conflits et maîtrise de la colère).
2. Les programmes d'emploi, d'éducation et de formation.
3. Les foyers de transition.
4. Les centres récréatifs.

5. Les programmes de thérapie et de counseling professionnels.

Les questions portant sur la satisfaction des besoins des détenus remis en liberté ont donné lieu à diverses réponses. Les répondants estiment que cette responsabilité relève à fois de l'individu, de sa famille immédiate, de sa famille élargie et des services et des programmes communautaires. Certains croient par ailleurs que les services correctionnels et de justice fédéral et provinciaux devraient se la partager. Tous les répondants ont indiqué que les possibilités en matière d'éducation, de formation et d'emploi dans leurs communautés sont plutôt restreintes ce qui ne saurait être bénéfique pour les personnes récemment libérées. La plupart des personnes interrogées ne connaissaient aucun programme communautaire conçu expressément pour les détenus remis en liberté. Elles ont cependant mentionné les groupes de soutien comme les cercles de guérison, les programmes de maîtrise de la colère, les Alcooliques anonymes et divers autres programmes d'encadrement.

Il a également été question de nombreux programmes et services qui devraient être offerts aux détenus remis en liberté, dont :

1. Les services culturels et traditionnels (les Aînés, les sociétés sacrées, les sueries et d'autres types de pavillons de ressourcement);
2. Les services de probation et de mise en liberté conditionnelle;
3. Les cercles de détermination de la peine, les cercles de guérison, les cercles de discussion et de remise en liberté;
4. Les foyers de transition – réinsertion sociale et remise en liberté planifiée, compétences psychosociales, réintégration fondée sur les attentes de la communauté;
5. Les interventions médicales, y compris le counseling, la maîtrise de la colère, les compétences psychosociales, l'initiative personnelle, la toxicomanie, les programmes familiaux et les groupes de soutien pour les délinquants;
6. Les programmes de soutien pour le traitement des toxicomanies;
7. Le soutien à la réorientation professionnelle (éducation, formation, développement de carrière et recherche d'emploi);
8. Les services de développement social pour répondre aux besoins essentiels immédiats.

Les répondants estiment que la famille joue un rôle important dans le processus de réinsertion sociale du délinquant remis en liberté. Elle lui donne un sentiment d'appartenance et d'acceptation ainsi qu'un soutien émotif, financier, culturel et spirituel. La plupart des répondants croient que bien des familles dans la communauté offrent «un certain soutien» à leurs proches remis en liberté. Par contre, il arrive parfois que les délinquants ne bénéficient d'aucune aide car leur famille est totalement dysfonctionnelle ou encore ils ont grandi à l'extérieur de la réserve, ce qui fait d'eux des étrangers.

La plupart des répondants ont mentionné que le traitement réservé aux délinquants remis en liberté dépendait essentiellement de la gravité des infractions perpétrées. Les individus reconnus coupables de viol, de meurtre et de sévices sexuels envers des enfants inspirent la crainte et la méfiance. Ils sont mis à l'index par la population. La sécurité des femmes et des enfants suscite également beaucoup d'inquiétude si l'infraction perpétrée est grave. Les autres délinquants qui réintègrent la communauté sont traités comme les autres citoyens, selon les attitudes, les valeurs et les comportements qu'ils manifestent. La plupart des personnes interrogées ont dit qu'elles souhaiteraient être traitées de façon normale, avec respect et compassion, et d'être acceptées et épaulées à leur sortie de prison, le cas échéant.

Tous les répondants estiment que les problèmes d'alcool et de drogue sont des facteurs qui amènent les délinquants en prison. Selon la plupart des répondants, toutes les formes de toxicomanie et d'alcoolisme modifient le comportement entraînant la perte de la maîtrise de soi, ce qui exacerbe les problèmes sous-jacents et incite parfois à la criminalité. Le fait qu'il soit si facile de se procurer de l'alcool et de la drogue et que ce comportement soit accepté par certains éléments de la communauté autochtone nuit aux efforts de rétablissement des délinquants remis en liberté et accroît le risque de récidive.

Les personnes interrogées ont également mentionné d'autres facteurs qui, seuls ou conjugués les uns aux autres, peuvent être à l'origine de l'incarcération et devraient faire l'objet de traitements :

1. les familles dysfonctionnelles;
2. les problèmes de santé mentale, c'est-à-dire la dépression anémique;
3. la difficulté à maîtriser sa colère;
4. les traumatismes attribuables aux séjours en pensionnat;
5. les sévices sexuels;
6. les agressions et les mauvais traitements physiques;
7. les facteurs socioéconomiques comme la pauvreté, le chômage et le sous-développement;
8. la perte de l'identité culturelle et de l'estime de soi;
9. le manque d'éducation.

La plupart des personnes interrogées estiment que les délinquants remis en liberté sont confrontés à plus de concurrence et d'obstacles en raison du manque de confiance et d'acceptation ainsi que de l'image associée aux anciens détenus sous responsabilité fédérale. On craint également qu'ils ne soient instables et enclins à la violence. Les perceptions négatives que la population entretient à leur égard dépendent de la nature et de la gravité de leurs crimes. De plus, les détenus remis en liberté ont souvent de la difficulté à trouver un emploi en raison de leur casier judiciaire, de leur personnalité, de leur manque de scolarité et de l'insuffisance de leur formation professionnelle.

La plupart des répondants estiment que les démarches de réinsertion sociale comme les programmes de sensibilisation de la population aux délinquants sous responsabilité fédérale et à leurs crimes, ainsi que les programmes et les services disponibles dans les établissements carcéraux, devraient être offerts à l'ensemble des membres de la communauté. Ils ont également mentionné la préparation des délinquants à la réinsertion sociale, notamment en ce qui a trait aux réactions de la communauté et des familles, dont les victimes, les attitudes et perceptions des membres de la communauté ainsi que les programmes de réinsertion. Pour renforcer l'aide apportée par la famille, les cercles de guérison ont été recommandés. D'autres facteurs comme les services culturels et traditionnels, l'éducation, le bénévolat, la

thérapie, les programmes de désintoxication et les programmes d'éducation populaire prenant appui sur des valeurs et des principes culturels et traditionnels pourraient également faciliter la réinsertion sociale de part et d'autre.

2. *Analyse des réponses des ménages*

De façon générale, la plupart des 62 personnes interrogées avalisent la réinsertion sociale des délinquants sous responsabilité fédérale et se disent prêtes à leur accorder une deuxième chance. Selon elles, les détenus remis en liberté doivent être traités comme des êtres humains, c'est-à-dire, avec équité et respect selon les valeurs et les principes des peuples des Premières nations. Les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à exprimer de l'appréhension, particulièrement dans le cas des individus reconnus coupables de sévices sexuels graves envers des enfants, de meurtre avec préméditation ou de viol. Cependant, la plupart des répondants sont en faveur de la réinsertion sociale sous réserve de conditions précises établies en fonction de la gravité des crimes. Pour les délinquants, le fait de connaître les victimes et le système familial a également une incidence sur les réactions des répondants.

Les participants ont recommandé des initiatives susceptibles de faciliter la réinsertion sociale comme la sensibilisation de la population aux délinquants sous responsabilité fédérale et à la nature de leurs crimes et l'élaboration d'une stratégie intégrée, holistique et coordonnée destinée à accroître la capacité de la population de participer à des programmes de réinsertion sociale.

Entrevues avec les informateurs privilégiés

1. *Récapitulation des réponses des informateurs privilégiés*

Au total, 34 «informateurs privilégiés» ont été interrogés dans les cinq communautés des Premières nations dans le cadre du projet pilote. La plupart de ces informateurs étaient des gestionnaires ou des directeurs de programmes et de services sociaux, correctionnels ou de santé au sein de la communauté. Quelques-uns d'entre eux étaient même des personnalités en vue dans la communauté. La plupart des

informateurs étaient âgés de plus de 30 ans et ce groupe était constitué à part égale d'hommes et de femmes.

Les répondants ont mentionné que les rapports entre les communautés des Premières nations et les non-Autochtones s'améliorent graduellement, particulièrement chez les jeunes. Les partenariats, les accords de collaboration et les projets mixtes concernant les activités policières et le système judiciaire communautaire sont de mieux en mieux reçus. Les communautés des Premières nations et les non Autochtones entretiennent des rapports commerciaux très soutenus, mais ne se fréquentent pas beaucoup. On note cependant une certaine mixité au chapitre des activités récréatives et des services et programmes religieux. La discrimination raciale et les sentiments et les comportements négatifs sont essentiellement attribués à des questions de fiscalité, à la rivalité dans les activités récréatives, aux établissements où l'on sert de l'alcool et, dans certaines communautés, à l'attitude de personnes investies de pouvoirs comme les policiers, le corps judiciaire, les travailleurs en milieu hospitalier, les propriétaires immobiliers, les exploitants d'hôtel, le personnel des écoles et les employeurs non autochtones. Le niveau de racisme s'est résorbé au fil des ans mais il est clair qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir avant que les rapports ne deviennent harmonieux. Dans une moindre mesure, ce facteur a une incidence sur la réussite de la réinsertion sociale des délinquants remis en liberté.

En règle générale, les gens participent en grand nombre aux activités communautaires, particulièrement aux activités récréatives et informelles. Les personnes qui travaillent dans la collectivité sont également nombreuses à appuyer les projets communautaires. Certaines personnes hésiteraient toutefois à participer activement aux programmes et aux services à l'intention des délinquants remis en liberté. La plupart des répondants se disent tout de même réceptifs aux anciens détenus et sensibles aux facteurs qui ont précipité leurs actes criminels. Ils estiment que les délinquants sous responsabilité fédérale remis en liberté devraient avoir la possibilité de reprendre leur place au sein de la société. Selon eux, les membres de la communauté seraient prêts à former des réseaux de soutien et de surveillance

correspondant aux caractéristiques de chaque communauté pour faciliter la réintégration des anciens détenus. Le niveau de soutien et de tolérance dépendrait de la gravité des infractions criminelles, ce qui déterminerait l'aide à offrir.

Parmi les programmes communautaires répondant aux besoins des délinquants remis en liberté, mentionnons les ateliers d'éducation offerts par les Aînés, les centres de réinsertion sociale, les cercles de guérison ainsi que les programmes de prévention du crime et de formation et d'éducation en justice traditionnelle. La sensibilisation de la communauté dépend entièrement de la mesure dans laquelle les programmes communautaires ont ou n'ont pas été mis en œuvre.

Dans les communautés où il n'y a pas de programmes de justice et d'affaires correctionnelles, les gens sont peu sensibilisés. On dénote alors une plus grande appréhension à l'égard des délinquants remis en liberté et l'on craint davantage pour la sécurité de la communauté. Selon les réponses des informateurs privilégiés, les programmes de sensibilisation communautaire et les programmes de justice et d'affaires correctionnelles ont, en général, une incidence sur les attitudes, les sentiments et les perceptions des gens.

Le retour d'anciens détenus dans les communautés des Premières nations suscite des réactions mitigées. Voici quelques observations qui résument bien l'ensemble de réponses obtenues.

- Les gens sont mal à l'aise, ne savent pas à quoi s'attendre, cherchent à éviter l'individu et éprouvent de la crainte. Un schisme se crée au sein de la communauté et même dans la famille. Il n'y a pas de services coordonnés pour assurer la sécurité de la communauté et pour répondre aux besoins des détenus remis en liberté.
- D'après les informateurs privilégiés, il semble que la population ait un niveau de tolérance élevé. Toutefois, l'image que l'on se fait des anciens détenus dépend de la gravité de leur crime et de leur personnalité.
- Lorsqu'un délinquant choisit de revenir dans sa communauté, cela peut avoir des conséquences sur sa victime, sa famille, ses proches et l'ensemble des résidents.

- Les problèmes de chômage qui sévissent dans les communautés constituent un obstacle supplémentaire pour les anciens détenus qui doivent rivaliser avec des personnes sans dossier judiciaire pour obtenir un emploi ou une place dans un programme de formation, lesquels sont extrêmement rares. Par conséquent, en raison du manque de programmes et de services adéquats ainsi que du milieu à risques très élevés, les délinquants ont beaucoup de difficulté à demeurer sobres et à poursuivre leur guérison.
- La plupart des membres de la communauté ne connaissent pas, ou peu, les programmes et les services que l'on offre aux détenus dans les établissements carcéraux.

La plupart des répondants estiment que la communauté peut accueillir les anciens détenus. Selon elles, il faut faire preuve, à leur égard, de souplesse, de tolérance et d'acceptation, leur donner un sentiment d'appartenance et leur offrir la possibilité de changer. L'élaboration de nouveaux programmes et l'enrichissement des programmes existants constituent de bons moyens pour répondre aux besoins des délinquants remis en liberté. Ces programmes comprennent le système de justice traditionnelle, les programmes de réinsertion sociale, les programmes de sensibilisation et les foyers de transition.

En règle générale, les familles, tant immédiates qu'élargies, jouent un rôle important dans la réinsertion sociale des anciens détenus. Elles sont à la fois une ressource et un réseau d'encadrement qui facilitent le rétablissement de rapports harmonieux avec le reste de la collectivité. Les réponses ont cependant été moins affirmatives en ce qui a trait au rôle des familles élargies. Dans certaines communautés, la famille et l'ensemble de la collectivité semblent disposés à encadrer le nouveau venu alors qu'ailleurs, on estime que cette responsabilité échoit essentiellement à la collectivité (programmes et services communautaires). Pour faciliter la réinsertion sociale, on accorde aussi une très grande importance aux Aînés, aux programmes culturels, aux cercles de remise en liberté et à la surveillance. Bien des répondants issus de diverses communautés ont fait état d'une démarche d'encadrement collectif mettant à contribution la famille immédiate et élargie, la communauté et le Service correctionnel du Canada. En outre, cet encadrement est à la fois souple et conforme aux valeurs et au mode de vie de chaque collectivité. Les informateurs privilégiés étaient divisés en

ce qui a trait à la prestation de services aux délinquants qui ont commis des infractions sexuelles graves et à certains autres types de délinquants comme les pédophiles et les personnes violentes ou souffrant de problèmes psychiatriques graves. À l'heure actuelle, aucun système communautaire ne prend en charge l'encadrement et la réintégration de ces délinquants pour assurer la sécurité de la communauté. La mise sur pied d'un tout nouveau système conforme aux règlements de la bande passerait obligatoirement par l'établissement d'un niveau de sécurité pour les délinquants ayant commis des crimes graves.

Certaines personnes interrogées ont également insisté sur les besoins des victimes et de leurs familles. Elles ont également recommandé que les délinquants remis en liberté aient accès aux soins que prodiguent les Aînés, aux cercles de guérison et de remise en liberté ainsi qu'aux programmes de consultation et de thérapie professionnelle des Occidentaux.

La plupart des informateurs privilégiés ont constaté que les individus remis en liberté doivent composer avec plus d'obstacles et de concurrence pour obtenir un emploi ou accéder à un programme d'éducation ou de formation dans leur communauté. La vérification du dossier criminel, l'image associée à un ancien détenu, le manque de confiance et les questions de sécurité constituent tous des obstacles de taille à l'obtention d'un nouvel emploi et à l'admission dans un programme d'éducation ou de formation. Nombre de suggestions ont été avancées pour remédier à la situation : des programmes conçus spécifiquement pour mettre à profit les connaissances traditionnelles et culturelles des Aînés, l'accès à des programmes de traitement et de soutien professionnels, l'acceptation et la sensibilisation de la communauté et l'amélioration du comportement du délinquant, témoignant de son désir de changer.

La plupart de communautés n'offrent aucun programme d'emploi, d'éducation ou de formation à l'intention des anciens détenus. D'ailleurs, les occasions d'emploi et les autres sources de revenus se résument aux programmes de services publics des bandes des Premières nations, aux emplois saisonniers et à l'aide sociale. Une seule des cinq communautés ayant participé au projet pilote est dotée de programmes et de

services à l'intention des anciens détenus. La plupart des programmes et des services spécialisés offerts par les communautés semblent répondre efficacement ou très efficacement aux besoins des délinquants remis en liberté. Soulignons que certains répondants ont déclaré ne pas posséder suffisamment de renseignements (statistiques et résultats) pour formuler un jugement.

Les problèmes psychologiques et sociaux les plus fréquemment observés chez les détenus remis en liberté sont la violence familiale, la rupture des liens familiaux, les séquelles des séjours en pensionnat, les sévices physiques et sexuels, les problèmes de bien-être, l'abus d'alcool et de drogue, la négligence et le manque de compétences parentales. La pauvreté, le sous-développement et les problèmes de logement frappent également la plupart des communautés des Premières nations, y compris les délinquants remis en liberté. Cependant, il serait possible de répondre à certains besoins essentiels comme l'alimentation, le logement et l'habillement, suivi des possibilités d'emploi, d'éducation et de formation, en injectant plus de ressources et plus de fonds. Les services de suivi comme le counseling, la thérapie, la négociation et les programmes postérieurs à la remise en liberté, l'encadrement et le soutien de la collectivité et les services de soutien en général devraient être offerts non seulement aux délinquants mais aussi à leurs familles.

La plupart des informateurs privilégiés estiment que les obstacles à la réinsertion communautaire dépendent en grande partie de la gravité du crime, de la condition socioéconomique de l'individu, du rang qu'occupe sa famille dans la communauté, de son désir de se réformer et des démarches qu'il effectue pour faciliter sa réinsertion.

2. *Analyse des réponses des informateurs privilégiés*

Dans l'ensemble, les informateurs privilégiés que nous avons interviewés appuient les anciens détenus et sont en faveur de leur réinsertion communautaire. Cependant, ils ont été très précis en ce qui a trait aux programmes et aux services qu'il faut offrir à ces individus, à leurs familles et à la communauté et ont insisté sur le rôle que les Aînés doivent jouer dans le processus de réinsertion et de guérison en mettant à contribution les méthodes culturelles traditionnelles.

Entrevues avec des Aînés

1. Récapitulation des réponses des Aînés

Un total de 15 Aînés ont été interviewés dans quatre des communautés. Les observations des Aînés concernant les délinquants sous responsabilité fédérale recourent les propos de l'ensemble des personnes interrogées.

Dans une des cinq communautés, les Aînés ont abordé la question d'un point de vue historique et traditionnel en relatant des récits de membres des Premières nations qui avaient été incarcérés pour vol de chevaux ou dans le cadre de conflits juridiques interculturels depuis la fin des années 1800. À cette époque, les lois étaient à l'image des valeurs, des comportements et du mode de vie des Anglais; lois qui se conciliaient parfois mal avec les valeurs, les comportements et le mode de vie des Premières nations (les répondants ont fait état de la coutume traditionnelle et culturelle qui consiste à répartir la richesse et à demander justice rétroactivement). Quelques-uns des Aînés ont mentionné que *«des membres des Premières nations ont été pendus parce qu'ils avaient enfreint les lois criminelles canadiennes en réglant des différends à leur façon, ce qui a dégénéré en conflit avec les forces de l'ordre (c.-à-d. le meurtre de policiers)»*.

Depuis toujours, les Aînés conseillent et réprimandent les délinquants sans pour autant les juger. Ils participent aux négociations et facilitent le rétablissement de rapports harmonieux entre les délinquants, les victimes et la communauté au moyen de cérémonies et d'offrandes. Ils offrent également d'autres services de soutien traditionnels et culturels comme des cérémonies de prière, des danses de réparation et la guérison du délinquant (cérémonie de la suerie). Les rôles qui incombent aux Aînés sont, aujourd'hui encore, considérés comme tout à fait pertinents.

Il y a cinquante ans à peine, les infractions fédérales étaient pratiquement inexistantes dans les Premières nations. Des infractions comme le meurtre, les actes violents et les voies de fait sont apparues il y a une cinquantaine d'années et leur nombre s'est accru de décennie en décennie. La plupart des membres des communautés disent craindre les délinquants. On ne leur fait absolument pas confiance et il arrive même

que les individus reconnus coupables de certaines infractions, comme les sévices sexuels envers des enfants, soient mis à l'index par l'ensemble de la population.

Depuis une quarantaine d'années, les infractions se font de plus en plus nombreuses et de plus en plus graves. Des facteurs comme les conséquences à long terme des politiques gouvernementales d'assimilation, les sévices subis lors de séjours en pensionnat et les modifications législatives des années 1960, aux termes desquelles les Autochtones ont pu fréquenter les bars, acheter de l'alcool et recevoir de l'aide sociale, ont tous enflammé les comportements criminels au sein des communautés des Premières nations. D'autres facteurs comme l'alcoolisme, la toxicomanie, l'affaiblissement des structures culturelles et la disparition graduelle des valeurs et des langues traditionnelles ont également contribué à ce phénomène. De même, la migration vers la ville, le taux de chômage élevé et l'accroissement de la mobilité ont joué un rôle important dans l'augmentation du nombre et de la gravité des infractions perpétrées.

Les Aînés ont également fait remarquer que les jeunes ont tendance à commettre plus de crimes plus graves et plus violents (meurtre, voies de fait) en raison de problèmes d'alcoolisme et de formes diverses de toxicomanie. Les politiques d'assimilation imposée déployées par le gouvernement fédéral au cours des cent dernières années ont donné lieu au déplacement des familles, à l'effondrement des structures traditionnelles, à la disparition des us et coutumes, à un cycle de dépendance et à l'adoption de nouveaux modes de vie. Ces événements ont profondément marqué les Autochtones et sont à l'origine des problèmes que vivent aujourd'hui les communautés des Premières nations. Les comportements qu'il est possible d'observer dans la plupart des communautés attestent des conséquences de ces actes. De nos jours, les familles sont divisées, des conflits naissent entre les membres d'une même famille, les gens, particulièrement les jeunes, se méfient de tout et de tous, les portes sont constamment verrouillées, le sens de la famille et de la communauté se perd et les gens veulent être payés pour rendre des services.

Certains Aînés estiment que l’incarcération dans les établissements fédéraux n’est pas une mesure dissuasive efficace pour la plupart des délinquants. *«Les détenus mangent à leur faim trois fois par jour, ils sont logés gratuitement et n’ont aucune responsabilité. Bon nombre d’entre eux vont en prison parce que c’est le seul endroit où ils peuvent aller».*

Les Aînés doivent s’acquitter de leurs rôles au même titre que la famille et la communauté du délinquant. Le soutien qu’ils prodiguent collectivement à ce dernier repose sur la philosophie, les valeurs et les principes traditionnels. Cependant, les Aînés sont sensibles au fait qu’ils doivent continuer d’encadrer les anciens détenus et les aider à réintégrer la communauté en tenant compte des impératifs du système de justice moderne, c’est-à-dire des tribunaux, des établissements carcéraux et des foyers de transition, sans pour autant négliger les méthodes traditionnelles comme les cercles de détermination de la peine.

2. Analyse des réponses des Aînés

Tous les Aînés sont disposés à intervenir auprès des détenus remis en liberté par la prière, les cérémonies et la prestation de conseils. Ils précisent toutefois que la guérison repose sur la volonté de changement du délinquant. D’autres programmes et services communautaires devront également leur être offerts.

Entrevues en cercles communautaires et en groupes de discussion

1. Récapitulation des réponses des cercles communautaires et des groupes de discussion

Quatre cercles communautaires ou groupes de discussion ont été mis sur pied dans quatre des communautés comprenant 21 personnes. Ces cercles étaient formés à parts égales d’hommes et de femmes d’âge adulte et de quelques Aînés.

Les membres des cercles communautaires estiment que les délinquants remis en liberté devraient avoir la possibilité de réintégrer la communauté. L’acceptation, la tolérance, la compréhension et la réadaptation transitionnelle sont des valeurs que l’ensemble de la population semble entretenir à l’égard des anciens détenus. Dans

certaines communautés, le niveau de tolérance est déterminé par la nature et la gravité de l'infraction. Ainsi, les individus reconnus coupables de crimes violents ou de sévices sexuels envers des enfants sont moins bien accueillis et moins acceptés que ceux qui ont commis des infractions mineures. Ce facteur influe également sur la mesure dans laquelle la communauté est disposée à leur offrir des programmes et des services. De plus, le délinquant doit reconnaître ses torts, se prendre en main, regretter les comportements et les gestes qui l'ont conduit en prison et être prêt à changer et à participer à la vie communautaire. Dans certaines communautés, les résidents se soucient davantage des mesures à prendre pour protéger leurs enfants des prédateurs sexuels. La plupart des gens ne veulent pas que les délinquants qui ont commis des infractions graves reviennent parmi eux ou alors ils veulent qu'on leur donne l'assurance que leur sécurité ne sera pas menacée et que les délinquants suivront un programme intégré, holistique et coordonné pour remédier à leurs problèmes.

En ce qui a trait aux autres formes d'infractions, et sous réserve que les délinquants en assument la responsabilité, les membres des communautés qui ont participé aux cercles de discussion se disent en faveur de projets de réintégration sociale des anciens détenus. À ce titre, ils ont suggéré des programmes et des services visant à atténuer les sentiments de colère et de haine chez les victimes et leurs familles, ainsi que d'autres programmes incluant des services traditionnels, culturels et de traitement de la toxicomanie.

2. *Analyse des réponses des cercles communautaires et des groupes de discussion*

Dans l'ensemble, les membres des cercles communautaires et des groupes de discussion se sont exprimés en faveur de projets et de démarches de réinsertion sociale qui permettraient de rétablir l'équilibre dans la communauté. Toutefois, les individus violents ou coupables de sévices sexuels envers des enfants font exception à la règle. La communauté se dit tout de même prête à leur offrir une deuxième chance à la condition que des fonds soient débloqués pour que les délinquants, les familles et les victimes aient accès à divers programmes et services pertinents.

Les participants préfèrent que les foyers de transition se trouvent en milieu isolé, là où le cadre naturel est propice à la guérison. Ces établissements devraient également offrir des programmes et des services à la fois aux délinquants et à leurs familles. Les activités de guérison traditionnelles et culturelles mettant à contribution les Aînés recueillent l'assentiment général. D'autres projets, comme les cercles de réinsertion sociale et de remise en liberté, devraient être mis en œuvre avant la libération des délinquants. En outre, des programmes et des services permanents devraient assurer le suivi des anciens détenus.

Bon nombre de participants ont mentionné la nécessité d'offrir des programmes de thérapie et de traitement complets fondés sur la culture dans le but de résoudre les problèmes sociaux et psychologiques sous-jacents et non résolus liés à la violence familiale, à la méfiance découlant de la négligence et des sévices subis et à l'identité culturelle. Les cercles communautaires ont également mentionné l'accessibilité aux activités récréatives et professionnelles.

En règle générale, les personnes interrogées estiment que la responsabilité des délinquants remis en liberté incombe à la fois à l'intéressé, à la famille et à la communauté.

Entrevues avec des détenus remis en liberté

1. Récapitulation des réponses des détenus remis en liberté

Sept détenus issus de communautés des Premières nations qui ont été remis en liberté ont été interrogés par trois des cinq communautés qui ont participé à cette étude.

Voici ce qu'ont vécu les anciens détenus lorsqu'ils sont «rentrés chez eux».

Il semble que la moitié environ des individus ayant purgé une peine de ressort fédéral soient retournés dans leur communauté.

La transition ne s'est pas révélée facile. Ils ont éprouvé de la difficulté à s'acquitter de tâches simples comme demander un numéro d'assurance sociale, une carte d'assurance santé ou un permis de conduire. Ils ont également connu des moments difficiles, ne possédant pas les compétences nécessaires pour gérer un budget. La transition de la prison à la communauté s'est révélée ardue en raison des habitudes prises dans les établissements carcéraux. Tous les individus remis en liberté au terme d'une peine d'incarcération ont recommandé que les établissements offrent des programmes et des services de suivi et de soutien communautaires.

Les membres de la communauté réagissent de façon hésitante face aux anciens détenus. Lors de la remise en liberté, l'étape de transition se révèle très difficile pour les délinquants. La confiance ne se gagne pas facilement et la famille craint souvent une récurrence des comportements dysfonctionnels comme l'alcoolisme et la toxicomanie, particulièrement dans le cas des détenus en libération conditionnelle.

Certaines communautés perçoivent les délinquants d'un mauvais œil : manque de confiance, rejet, image négative et stéréotypes. En revanche, d'autres communautés les acceptent plus facilement. Dans tous les cas, les anciens détenus doivent s'attendre à certaines appréhensions de la part de la communauté.

Voici les programmes de réinsertion sociale mentionnés par les personnes remises en liberté :

- La culture et le mode de vie des Premières nations constituent une priorité.
- Mettre en pratique les valeurs traditionnelles et culturelles communautaires comme le respect, le sens des responsabilités, l'amour inconditionnel et l'honnêteté.
- Habilitier les anciens détenus sous responsabilité fédérale à se joindre à des groupes de soutien et à participer à des cérémonies de guérison dans le but d'éviter les rechutes et de les aider à faire le point sur ce qu'ils éprouvent.
- Les programmes de justice réparatrice
- Les possibilités d'emploi et d'inscription à des programmes d'éducation et de formation
- Les cercles familiaux et communautaires de soutien et de remise en liberté

- L'aide juridique
- Les programmes de prévention pour les jeunes et de sensibilisation aux méfaits de l'alcoolisme et de la toxicomanie
- Les programmes récréatifs

2. *Analyse des réponses des détenus remis en liberté*

Environ 50 % des anciens détenus sont retournés dans leur communauté. L'étape transitionnelle de la remise en liberté au sein de la communauté est considérée comme étant la plus difficile. La préparation à cette remise en liberté est jugée nécessaire pour réussir la réadaptation. Il faut offrir un programme de réinsertion sociale dans les réserves pour aider la population à accepter le retour des anciens détenus et pour les sensibiliser à leurs besoins, de même que des programmes et des services pour répondre aux besoins essentiels.

Entrevues avec des personnes actuellement en prison

1. *Récapitulation des réponses des détenus*

Une des cinq communautés ayant participé au projet pilote a formé un cercle constitué de six détenus et d'un Aîné en résidence.

Selon les personnes interrogées, l'alcoolisme et diverses formes de toxicomanie constituent les principaux facteurs incitant à la délinquance. C'est essentiellement à eux qu'ils attribuent le fait d'avoir enfreint le code pénal et de s'être retrouvés en prison. La violence des gangs, les pensionnats, l'adoption des droits de citoyenneté provinciaux dans les années 1960 comme l'aide sociale, la possibilité d'acheter de l'alcool qui a donné lieu aux «prises en charge pour le bien-être des enfants» et le fait qu'un grand nombre d'entre eux aient grandi dans des foyers d'accueil non autochtones ont également été cités comme des facteurs contributifs. Nombre de délinquants sous responsabilité fédérale proviennent de foyers d'accueil. Ayant vécu en milieu urbain toute leur vie ou presque, ils éprouvent peu d'affinités avec les habitants des réserves. Par conséquent, nombre d'entre eux n'ont aucun sentiment

d'appartenance les liant à ces gens et n'entretiennent pas de rapports avec les membres de leur famille dans les réserves. Lorsqu'ils sont remis en liberté, ils ne peuvent que rentrer chez eux, c'est-à-dire à l'extérieur des réserves, en milieu urbain, où ils retombent dans le cercle vicieux de l'alcoolisme, de la toxicomanie, de la dépendance, de l'institutionnalisation et du comportement criminel.

La plupart des détenus qui ont été interrogés ont recommandé divers systèmes de soutien dans le but d'aider les gens à ne pas se retrouver derrière les barreaux :

1. Des programmes de prévention et de sensibilisation, particulièrement auprès des enfants. Intervenir rapidement pour lutter contre la violence des gangs, l'alcoolisme et la toxicomanie;
2. Amener la communauté à participer à la réinsertion sociale des détenus sous responsabilité fédérale en créant des programmes de formation professionnelle, des services d'appui permanents à la réintégration (ligne téléphonique d'urgence ouverte 24 heures par jour, services de counseling d'urgence, cercles de partage);
3. Les Aînés devraient offrir leurs services aux individus qui retournent dans leur communauté.

À l'heure actuelle, il n'y a qu'un seul programme de disponible, celui des remises en liberté conditionnelle.

La plupart des individus incarcérés estiment que ce sont là des conditions essentielles à leur retour dans la communauté. Ils savent qu'ils sont responsables de leurs actes, mais ont besoin d'aide pour régler leurs problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie et de logement, pour n'en citer que quelques-uns. Selon eux, il est essentiel de pouvoir compter sur le soutien des Aînés pour franchir l'étape transitoire de la réinsertion ainsi que d'un programme de réintégration qui leur permettra d'acquérir des compétences psychosociales, de guérir de leurs maux et d'adopter une mode de vie sain et propice au bien-être qui s'appuie sur les us et coutumes traditionnels.

2. Analyse des réponses des détenus

Les besoins exprimés par les détenus et les démarches de réinsertion sociale qu'ils ont mentionnées correspondent aux suggestions des autres participants (dans les

questionnaires s'adressant aux ménages, aux informateurs privilégiés et aux Aînés).

En voici le résumé :

- Acceptation et sentiment d'appartenance à la communauté;
- Lutte contre toutes les formes de toxicomanie et les problèmes psychologiques et sociaux sous-jacents en mettant à contribution les Aînés et les us et coutumes du mode de vie traditionnel, c'est-à-dire les cercles de partage combinés à des programmes de counselling et de thérapie;
- Participation à des programmes de prévention et d'intervention hâtive;
- Des programmes de réinsertion sociale dans la communauté comme la réorientation professionnelle, l'acquisition de compétences professionnelles, répondre aux besoins récréatifs et à des besoins essentiels comme le logement et l'emploi.

RÉCAPITULATION ET ANALYSE

Le rôle et l'état des programmes de justice et d'affaires correctionnelles des Premières nations.

Trois des cinq communautés qui ont pris part à ce projet pilote ont dit être dotées de programmes communautaires de justice et d'affaires correctionnelles. Les deux autres n'offrent aucun genre de programme ou de service.

Les trois communautés dotées de programmes ou de services communautaires de justice et d'affaires correctionnelles semblent avoir ceci en commun :

- Une meilleure connaissance des besoins des individus remis en liberté au terme d'une peine de ressort fédéral, ce qui se traduit par une plus grande ouverture d'esprit à l'égard des divers programmes et services de réinsertion sociale;
- Les programmes et les services existants étant relativement nouveaux, il était trop tôt pour formuler des remarques au sujet de leur efficacité ou pour suggérer des modifications;
- Cependant, comme en témoignent les recommandations concernant l'élaboration de programmes dans un cadre structuré, les programmes et les services en général suscitent beaucoup d'intérêt.

Les membres des deux communautés dépourvues de programmes communautaires de justice et d'affaires correctionnelles ont des réactions mitigées à l'égard des délinquants remis en liberté au terme d'une peine de ressort fédéral. Ils craignent davantage que la présence de ces individus ne menace la sécurité de la communauté et se soucient davantage du genre et de la catégorie du délinquant ainsi que des besoins, des problèmes et de la faisabilité de projets communautaires de justice et d'affaires correctionnelles.

Perceptions, attitudes et valeurs des membres des Premières nations concernant les délinquants et leur remise en liberté

En règle générale, la plupart des membres des Premières nations sont en faveur de la prestation de services de soutien aux délinquants et de programmes qui facilitent leur réinsertion dans la communauté.

Tous les participants connaissent des personnes qui sont revenues dans la communauté au terme d'une peine d'incarcération. Soit qu'ils ont des liens de parenté avec elles, soit qu'ils les connaissent parce qu'il leur arrive de les croiser dans la vie de tous les jours. Ces rapports et cette forme de fréquentation allègent les stigmates et les perceptions négatives dont font l'objet les anciens détenus. Les gens sont portés à accorder une deuxième chance aux délinquants en prenant soin de les traiter comme des êtres humains.

La plupart des répondants peuvent identifier et comprendre les facteurs qui ont conduit ces individus à devenir des consommateurs d'alcool ou de drogues et à commettre des actes criminels. Donc, malgré plus d'une centaine d'années d'oppression coloniale et de tentatives d'assimilation, les communautés des Premières nations appuient la réinsertion sociale, sont très souples et tolérantes à l'égard des délinquants et sont sensibles à la nécessité, pour la famille, de soutenir l'individu.

Les valeurs traditionnelles revêtent une grande importance. Le respect, l'honnêteté, l'acceptation et les valeurs et principes culturels appropriés devraient donc être impartis aux délinquants.

Les communautés ne réservent pas le même accueil à toutes les catégories de délinquants. Ainsi, elles souhaitent que ceux qui ont été reconnus coupables d'infractions graves fassent l'objet d'une surveillance plus étroite et bénéficient de programmes et de services de soutien. Ce niveau de tolérance, à savoir la mesure dans laquelle la tolérance est conditionnelle à ce que la communauté perçoit comme une infraction criminelle grave, devra faire l'objet de recherches plus poussées dans la deuxième étape du projet. La plupart des répondants prônent l'élaboration de programmes de réinsertion sociale des délinquants sous responsabilité fédérale. L'ensemble des participants souhaite que les personnes remises en liberté au terme d'une peine d'incarcération aient accès à des programmes correspondant à leurs besoins et aux problèmes qui se posent avant, durant et après la remise en liberté.

Mise à contribution des initiatives communautaires permettant d'encadrer les délinquants, de faciliter leur réinsertion sociale et de les aider à demeurer en liberté

Les initiatives communautaires comme la consultation des Aînés, les activités culturelles traditionnelles et les cercles de guérison devraient faire l'objet d'une reconnaissance officielle et être appuyée à ce titre. La plupart des personnes interrogées recommandent fortement que les initiatives communautaires existantes soient mises à contribution pour faciliter la réinsertion sociale des anciens détenus. Celles-ci comprennent des initiatives officielles comme les programmes des AA, les cercles de détermination de la peine et de remise en liberté, les programmes de santé mentale ainsi que les initiatives de guérison et de mieux-être dont le nombre et la popularité ne cessent de croître auprès des hommes, des femmes et des autres membres des communautés des Premières nations. La mesure dans laquelle il sera possible de mettre à contribution ces initiatives pour encadrer les délinquants, pour faciliter leur réinsertion sociale et pour les aider à demeurer en liberté dépendra essentiellement des ressources consacrées aux services existants. Les suggestions concernant les foyers de transition, l'encadrement des délinquants et les mesures à prendre pour les aider à demeurer en liberté exigeront l'élaboration d'une infrastructure communautaire capable de répondre de façon coordonnée, intégrée et holistique aux besoins et aux problèmes mentionnés par tous les participants.

Selon ces participants, l'exploitation des forces de la communauté, l'instauration d'un processus décisionnel consultatif et participatif et la mise en œuvre de mesures qui investiraient les membres de la communauté de pouvoirs dans un partenariat à part égales sont des défis qui incombent à la fois au délinquant, à sa famille immédiate, à sa famille élargie ou à son clan, à la communauté des Premières nations ainsi qu'au gouvernement fédéral par l'entremise des établissements carcéraux et du système de justice.

Initiatives de guérison des établissements communautaires et initiatives autochtones communautaires de justice réparatrice

Au cours des dix dernières années, nombre de communautés autochtones ont mis en œuvre des initiatives communautaires de guérison et de mieux-être. Bien des répondants se sont dits sensibles aux facteurs, comme l'alcoolisme et la toxicomanie, qui contribuent aux comportements criminels. La plupart des personnes interrogées prônent la mise en œuvre d'initiatives communautaires de justice réparatrice qui aideraient à élaborer et à améliorer des programmes et des services culturels appropriés à l'intention des délinquants remis en liberté au terme d'une peine de ressort fédéral. Toutefois, puisque les communautés ne disposent même pas des ressources nécessaires pour répondre à leurs propres besoins, il y a fort à craindre qu'elles ne puissent pas répondre à ceux des individus remis en liberté. Pourtant, bien qu'elles n'en soient qu'à l'étape embryonnaire, les initiatives communautaires de justice réparatrice ont des conséquences bénéfiques et sensibilisent la population à ce que vivent les délinquants. De nouvelles initiatives seraient bien accueillies sous réserve que la communauté accepte d'y participer et d'en assumer la responsabilité et que des fonds additionnels soient débloqués pour renflouer les maigres ressources actuelles.

Évaluation des besoins et mesures à long terme permettant de faciliter la réinsertion sociale des délinquants sous responsabilité fédérale

La réussite à long terme des démarches visant à faciliter la réinsertion sociale des délinquants fédéraux dépend de variables existantes ou qui devront être développées à long terme, selon les besoins qu'ont mentionnés les répondants.

Les services communautaires de réinsertion sociale peuvent être renforcés par l'exploitation de méthodes coordonnées, intégrées et holistiques. Cela comprend les programmes et les services de prévention, de préparation à la remise en liberté, de transition et de suivi après la libération. Ce qui manque à certaines de ces initiatives n'est pas tant les ressources supplémentaires qu'une coordination efficace des services et des programmes pour les anciens détenus. D'autres genres d'initiatives

communautaires nécessiteront des ressources additionnelles pour élaborer, améliorer et stabiliser les meilleures pratiques, les modèles et les méthodes de prestation de programmes et de services.

L'utilisation des ressources, qu'elles soient nouvelles ou existantes, dans le cadre d'initiatives communautaires de justice et d'affaires correctionnelles, en collaboration avec une gestion et une exploitation souples des programmes et des services communautaires à l'intention des délinquants fédéraux, y compris les recommandations proposées par les personnes interrogées, augmenterait considérablement les possibilités de réussite à long terme de la réinsertion sociale des anciens détenus.

RÉCOMMANDATIONS

Ce projet de recherche a atteint la plupart de ses objectifs. Il traite de la mesure dans laquelle les communautés peuvent accroître leurs capacités, il a été réalisé par des chercheurs en milieu communautaire et il a permis de créer des liens et de parfaire la formation de chercheurs communautaires au moyen d'un processus de consultation de longue haleine. Les résultats initiaux de ce projet de recherche laissent entrevoir la capacité d'offrir divers programmes viables de réinsertion sociale, une vision d'un processus de réinsertion, le désir et la capacité de la communauté de participer à des initiatives et la possibilité à long terme de renforcer les rapports entre le Service correctionnel du Canada et les communautés des Premières nations.

Dans le but d'améliorer le processus de recherche, nous proposons d'apporter les modifications suivantes aux méthodes qui seront utilisées lors de la deuxième étude d'envergure nationale :

- Améliorer les études longitudinales en continuant d'inclure le questionnaire destiné aux ménages parmi les instruments de recherche;
- Modifier le nombre de questions auxquelles les participants doivent répondre ainsi que l'ordre dans lequel elles sont adressées, tel que précisé à l'Annexe B. La prochaine méthode de recherche qui sera proposée comprendra des questions sur les délinquantes et sur la nature et les catégories d'infractions criminelles pour déterminer les limites de la tolérance, un profil complet de la communauté, etc.;
- Accorder plus de temps aux chercheurs, ce qui leur faciliterait considérablement la tâche;
- Établir un manuel de recherche précisant comment parfaire le processus, la méthodologie, la formation et les attentes ainsi qu'une grille d'analyse communautaire pour améliorer la recherche;
- Répartir les ressources de façon à pouvoir verser des honoraires aux Aînés et à fournir du tabac à chacune des communautés participantes.

ANNEXE A. LISTE DES COMMUNAUTÉS AYANT PARTICIPÉ AU PROJET PILOTE

Communauté	Entrevues
Communauté 1 : Kawakatoose	61 entrevues au total
Communauté 2 : Beardy	42 entrevues au total
Communauté 3 : Ahtakakoop	64 personnes au total
Communauté 4 : Blood	Total = 51 personnes au total
Communauté 5 : Samson	35 personnes au total

ANNEXE B. EXEMPLES D'INSTRUMENTS DE RECHERCHE COMMUNAUTAIRES

1. Questionnaire de l'informateur privilégié

Objectif : Réunir des renseignements auprès de personnes qui connaissent bien la communauté.

Ce questionnaire porte sur trois facteurs : A) Les rapports avec les non Autochtones, B) Les attitudes des membres des Premières nations à l'égard des projets communautaires, C) Comment la communauté perçoit la remise en liberté des délinquants.

Sexe :

Âge :

Organisme :

A. Les rapports avec les non Autochtones

À quelle distance se trouve la communauté non autochtone avec laquelle la plupart des résidents de la réserve font affaire ? (commerces, opérations bancaires, services médicaux, etc.)

Quels genres de commerces ou de services les résidents fréquentent-ils dans cette communauté ?

Quels accords commerciaux ou de services la bande a-t-elle conclu avec la communauté non autochtone ?

Les non Autochtones fréquentent-ils des établissements des Premières nations ou participent à leurs activités communautaires ?

De façon générale, comment qualifieriez-vous les rapports qu'entretiennent les communautés ?

(Très bons, bons, satisfaisants/s'améliorent, insatisfaisants, mauvais)

Quelle est la nature de la socialisation entre les deux communautés ? (Par exemple : Les enfants jouent-ils ensemble ? Les jeunes se fréquentent-ils ? Les adultes se côtoient-ils dans des activités sociales ?)

Votre communauté fait-elle l'objet de gestes racistes de la part de la communauté non autochtone ? (Le cas échéant, précisez votre réponse. Exemple : Des personnes se sont vu refuser des services en raison de la couleur de leur peau ou de leur famille.)

Votre communauté fait-elle l'objet de gestes racistes de la part des forces de l'ordre et du système de justice de la communauté non autochtone ? (Le cas échéant, précisez votre réponse.)

B. Les attitudes des membres des Premières nations à l'égard des projets communautaires

Dans quelle mesure les personnes qui travaillent pour la communauté participent-elles aux activités communautaires ?

Que pensez-vous des personnes remises en liberté et des infractions qu'elles ont commises ?

Selon vous, que pensent les employeurs de la bande des personnes remises en liberté et des infractions qu'elles ont commises ?

Quels programmes de sensibilisation communautaire ont été mis en œuvre l'an dernier dans la réserve ?

Certains de ces programmes de sensibilisation communautaire ont-ils atteint leurs objectifs ? Comment ?

À quelles activités sociales, culturelles et récréatives (à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté) les gens ont-ils accès ? (Par exemple : baseball, basket-ball, sports aquatiques, soccer, pow-wow, danses en rond et furet)

Les gens participent-ils à ces activités ?

Les gens participent-ils spontanément aux activités improvisées ? (Parties de cartes, *cribbage*, jeu de dés, séances de tambour, etc.)

Y a-t-il des problèmes sociaux importants dans votre communauté ? (Le cas échéant, veuillez préciser.)

Quels sont les fondements économiques de votre communauté ? (Précisez. Exemples : exploitants de ranch, aide sociale, employés de la bande, etc.)

Les personnes remises en liberté au terme d'une peine d'incarcération ont-elles accès à des programmes d'éducation ou de formation conçus pour elles ? Le cas échéant, dans quelle mesure ces programmes sont-ils efficaces ?

(Très efficaces, efficaces, pas très efficaces, je ne sais pas) (Veuillez expliquer votre réponse.)

Les personnes remises en liberté au terme d'une peine d'incarcération ont-elles accès à des programmes d'emploi dans la communauté ? Le cas échéant, dans quelle mesure ces programmes sont-ils efficaces ?

(Très efficaces, efficaces, pas très efficaces, je ne sais pas) (Veuillez expliquer votre réponse.)

Dans votre communauté, existe-t-il des programmes ou des services destinés aux personnes qui sont remises en liberté après avoir purgé une peine d'incarcération ? Le cas échéant, dans quelle mesure vous semblent-ils efficaces ?

(Très efficaces, efficaces, pas très efficaces, je ne sais pas.) (Expliquez votre réponse.)

Les personnes qui sont remises en liberté au terme d'une peine d'incarcération éprouvent-elles plus de difficulté à trouver un emploi, à s'inscrire à des programmes d'éducation ou de formation et à obtenir des services ? Le cas échéant, pourquoi ?

Que pourrait-on faire pour qu'elles aient moins de difficulté à trouver un emploi ou à obtenir des services ?

C. Comment la communauté perçoit la remise en liberté des délinquants ?

Comment la communauté perçoit-elle les personnes remises en liberté au terme d'une peine d'incarcération ?

Les membres de la communauté savent-ils que les établissements carcéraux offrent des programmes et des services aux détenus ?

Quels sont les besoins des personnes qui reviennent dans la communauté au terme d'une peine d'incarcération ?

Croyez-vous que votre communauté soit en mesure d'accueillir les personnes remises en liberté au terme d'une peine d'incarcération ?

Quel rôle les familles devraient-elles jouer au chapitre de la réinsertion sociale des personnes remises en liberté au terme d'une peine d'incarcération ?

Les familles et la communauté accepteraient-elles d'encadrer les personnes remises en liberté au terme d'une peine d'incarcération pour faciliter leur réinsertion sociale ?

Y a-t-il des circonstances précises qui rendraient la réinsertion sociale impossible ? (nature de l'infraction, impact sur la communauté)

(Autres remarques.)

2. Questionnaire des Aînés

Vous souvenez-vous de récits que vos grands-parents ou vos aînés auraient racontés au sujet de personnes incarcérées ?

Quelle est la première personne que vous connaissiez à avoir été incarcérée ?

Quels étaient les rôles des Aînés, des chefs et des familles en ce qui a trait à l'aide offerte aux personnes qui réintègrent la communauté au terme d'une peine d'incarcération ?

Que vivaient les personnes qui revenaient dans la communauté au terme d'une peine d'incarcération ?

- a) Croyez-vous que la nature des inculpations et des infractions ait changé ?
- b) Le cas échéant, comment a-t-elle changée ?
- c) Quelles ont été les conséquences de ces changements pour la communauté ?
- d) À quel moment ces changements sont-ils survenus ?
- e) Quel est le principal élément déclencheur de ces changements ?

Que font les Aînés pour venir en aide aux personnes remises en liberté au terme d'une peine d'incarcération ?

Que devraient faire les Aînés pour venir en aide aux personnes remises en liberté au terme d'une peine d'incarcération ?

(Autres remarques.)

3. Les cercles de discussion

1. Anciens détenus

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui. Dans ce cercle, nous allons parler de la réinsertion sociale des personnes remises en liberté au terme d'une peine d'incarcération. Nous ferons quatre fois le tour du cercle et chacun d'entre vous aura la possibilité de répondre aux questions.

Comment s'est passé votre retour dans la communauté ?

Quelles étaient vos attentes lorsque vous êtes revenus dans la communauté ?

Quelles étaient, selon vous, les attentes de la communauté à votre égard ?

Si vous aviez la possibilité de reprendre votre réinsertion dans la communauté, que feriez-vous différemment ?

Que devraient offrir les programmes conçus pour les personnes qui viennent d'être remises en liberté ou qui le seront bientôt ?

Quelles mesures la communauté pourrait-elle prendre pour éviter que leurs membres n'aillent en prison ?

Ces mesures devraient-elles prendre appui sur les valeurs traditionnelles ou sur les méthodes de counseling modernes ?

Quel rôle la communauté devrait-elle assumer à l'égard des anciens détenus et des personnes qui seront remises en liberté ?

Ces rôles devraient-ils englober le soutien de la famille et de l'individu ?

Que doit-on faire pour ce que rôle comporte un volet de soutien ?

En tant qu'ancien détenu, seriez-vous disposé à aider d'autres détenus afin de faciliter leur réinsertion dans la communauté ?

2. Cercle communautaire formé d'Aînés, de chefs et de membres de la communauté

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui. Dans ce cercle, nous allons parler de la réinsertion sociale des personnes remises en liberté au terme d'une peine d'incarcération. Nous ferons quatre fois le tour du cercle et chacun d'entre vous aura la possibilité de répondre aux questions.

Que pensez-vous des personnes qui reviennent dans la communauté au terme d'une peine d'incarcération ?

Quels sentiments vous inspirent les personnes qui reviennent dans la communauté au terme d'une peine d'incarcération ?

La communauté doit-elle assumer la responsabilité des personnes qui reviennent dans la communauté au terme d'une peine d'incarcération ?

(Cet enseignement nous a été prodigué par un Aîné des Premières nations, Danny Musqua, en février 1999.)

«Jadis, les personnes qui revenaient dans la communauté après avoir purgé une peine d'incarcération étaient confiées aux Aînés. Ceux-ci les conduisaient dans la forêt pour les faire participer à des cérémonies et pour leur prodiguer des enseignements qui feraient d'elles de bonnes personnes. À leur retour, elles étaient chargées de tâches précises pour récompenser ceux et celles qui s'étaient occupés de leurs familles en leur absence. Les Aînés choisissaient le moment où la personne pouvait revenir dans la communauté.» (Danny Musqua, février 1999).

Que nous apprend cet enseignement ?

(Autres remarques ou mot de la fin.)

3) Personnes qui sont actuellement dans un établissement carcéral

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui. Dans ce cercle, nous allons parler de la réinsertion sociale des personnes remises en liberté au terme d'une peine d'incarcération. Nous ferons quatre fois le tour du cercle et chacun d'entre vous aura la possibilité de répondre aux questions.

Selon vous, qu'est-ce qui conduit des membres des Premières nations à commettre des actes criminels ?

Que devrions-nous faire pour aider les personnes qui ne veulent pas se retrouver en prison ?

Quels services devrait-on offrir aux personnes qui reviennent dans la communauté au terme d'une peine d'incarcération ?

À qui incombe-t-il d'encadrer les personnes qui reviennent dans la communauté au terme d'une peine d'incarcération ?

(Cet enseignement nous a été prodigué par un Aîné des Premières nations, Danny Musqua, en février 1999.)

«Jadis, les personnes qui revenaient dans la communauté après avoir purgé une peine d'incarcération étaient confiées aux Aînés. Ceux-ci les conduisaient dans la forêt pour les faire participer à des cérémonies et pour leur prodiguer des enseignements qui feraient d'elles de bonnes personnes. À leur retour, elles étaient chargées de tâches précises pour récompenser ceux et celles qui s'étaient occupés de leurs familles en leur absence. Les Aînés choisissaient le moment où la personne pouvait revenir dans la communauté.» (Danny Musqua, février 1999).

Que nous apprend cet enseignement ?

(Autres remarques)